

Rue des Terreaux-du-Temple 6

1201 Genève

Genève, le 31-01-2017



DFAE Département fédéral des affaires étrangères **Monsieur Didier BURKHALTER** prochain Président de la Confédération **Bundeshaus West** 3003 Berne

via courriel secretariat.cfburkhalter@eda.admin.ch

Notre réf. 3340-CoT

re7911

Monsieur le Directeur de l'OMPI Francis GURRY ne semble pas connaître le sens des mots «en priorité par la négociation ou la médiation»

DP - PRE Département présidentiel Monsieur François LONGCHAMP Président du Conseil d'Etat rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3964 1211 Genève 3 GENEVE

Monsieur le Conseiller fédéral,

Monsieur le Président du Conseil d'Etat du canton et République de Genève

Bien que nous savons que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) n'est pas un employeur soumis au droit du travail du pays et que l'OMPI n'est pas une Nation qui doit respecter les Droits universels et fondamentaux, nous nous sommes résolus à vous dénoncer la désinvolture de son Directeur à l'égard de l'esprit du droit et des coutumes de notre pays.

Bien que ce ressortissant australien bénéficie dans sa fonction de l'immunité diplomatique, le mouvement syndical ne saura tolérer plus longtemps la terreur insufflée dans l'institution dont il a la charge. Les récentes manoeuvres de Monsieur Francis GURRY nous forcent à constater qu'il ne se positionne plus comme partenaire mais comme adversaire.

Aussi, en place publique le 25 janvier 2017, à l'occasion de la manifestation organisée par la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FICSA), notre Communauté a regretté que la bienveillance du Conseil fédéral sur la gestion des ressources humaines et sur les conditions de travail au sein de l'ONU et de ses agences spécialisées n'ait pas convaincu les Nations Unies dans leur 67e session de donner suite à la 5e recommandation du rapport du Corps commun d'inspection de 2011.

Si cela avait été le cas, alors le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des organes et programmes administrés séparément appliqueraient au personnel de leurs entités respectives, les normes et les principes qui se dégagent des instruments pertinents de l'OIT; et Monsieur Francis GURRY ne pourrait pas tenter de contourner et de neutraliser l'organisation collective existante et représentative du personnel de l'OMPI.

Devant le désarroi et la colère des manifestant-e-s, la CGAS s'est déclarée prête à oeuvrer concrètement contre l'arbitraire: des réunions de coordination se tiendront

Notre réf.3340-CoT re7911 31 janvier 2017 page 1/2



des syndicats de la République et canton de Genève

Rue des Terreaux-du-Temple 6 1201 Genève



prochainement avec des élu-e-s du Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné, de la Communauté genevoise d'action syndicale, des associations ou syndicats de personnel des institutions internationales sises à Genève.

Il faut s'attendre à de probables perturbations aux alentours du chemin des Colombettes et nous souhaitons vous en avertir de façon à ce que vous soyez en mesure d'exercer votre prévenance dans cette affaire; métastase d'une problématique plus large dont certains liens ci-dessous documentent en partie.

Par ailleurs, le Président et la Secrétaire générale de la FICSA nous prient de vous signaler que "des échantillons d'ADN ont été prélevé, de mannière illégale, sur trois membres du personnel à l'OMPI sans qu'ils le sachent, sans leur consentement et avant la levée de leur immunité diplomatique. Ces faits ont été confirmé dans le rapport de l'investigation conduite par le Bureau des Services de contrôle interne (OIOS) des Nations-Unies, dossier n° 0164/15. Vu la gravité de la situation, la FICSA demande que les autorités suisses fassent une investigation indépendante pour éclaircir comment un tel acte a pu se produire dans une organisation internationale qui bénéficie d'un accord siège négocié avec la Confédération Suisse."

Cela étant, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral et Monsieur le Président du Conseil d'Etat, à l'expression de notre parfaite considération.

Par courtoisie, copie va à Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales à Genève Rue de Varembé 9-11 case postale 194 1211 Genève 20 mission.switzerland@itu.ch

http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article2083 http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article2562 http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article2537 http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article2615 http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article3286

Patrick FLURY, membre du Bureau du Cartel intersyndical

Claude REYMOND, secrétaire syndical CGAS, 3e représentant de la Conférence des Unions syndicales cantonales auprès du Comité USS

Notre réf.3340-CoT re7911 31 janvier 2017 page 2/2